

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE D'AZAY-LE-BRULE

1. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Il est disponible sur le site internet de la commune.

La commune d'Azay-le-Brûlé compte 2 036 habitants au 1^{er} janvier 2025 et est stable après une constante (1 839 habitants en 2010). 11 agents communaux y travaillent, soit un équivalent temps plein de 10,20.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles de l'année. Il doit être voté au plus tard le 15 avril de l'année N.

Le budget primitif 2025 de la commune a été voté le 18 mars 2025. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures au public.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la commune. D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

2. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement permettent d'assurer le quotidien de la commune. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux : alimentation, électricité, eau, frais de télécommunications, carburant, salaires, entretien des bâtiments, remboursement des intérêts d'emprunt, impôts, subventions...)

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, garderie, location du foyer rural), aux impôts locaux et aux dotations de l'Etat.

Les recettes totales de l'année 2025 s'élèvent à 2 823 644,34 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, l'attribution de compensation à la communauté de communes Haut Val de Sèvre, les subventions versées aux associations et le remboursement des intérêts d'emprunts.

Les dépenses totales de l'année 2025 s'élèvent à 2 823 644,34 € et se décomposent de la sorte :

- Dépenses réelles : 1 394 444,34 €
- Dépenses d'ordre (amortissement) : 70 000 €
- Virement à la section d'investissement (autofinancement) : 1 358 300 €
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants : 900 €

Un effort est porté sur le budget de fonctionnement avec une capacité de possibilité de transfert en investissement de 1 358 300 €.

3. La fiscalité

Les taux des taxes locales pour l'année 2025 n'ont pas été augmentés :

- Taxe foncière (bâti) : 36,40 %
- Taxe foncière (non bâti) : 67,84 %
- Taxe d'habitation : 22,57 %

Le montant de la fiscalité locale s'élève à 934 737 €.

Avec les compensations de l'État, les ressources fiscales s'élèvent à 1 022 315 €.

4. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle contribue à accroître le patrimoine de la commune par l'achat d'un bien immobilier, les travaux sur les biens communaux, l'acquisition de matériel....

En 2025, les dépenses d'investissement concernent des travaux de voirie, d'acquisition de logiciels pour la mairie, de terrains, de matériel, de l'installation d'une chaudière à bois, de l'aménagement du cimetière, d'éclairage public, de l'aménagement de terrain pour l'ombrière, du regroupement des deux écoles, de travaux pour l'économie d'énergie, de l'assainissement de la nouvelle mairie, de panneaux solaires à l'atelier, de travaux pour la sécurisation de Jaunay, de travaux pour la liaison cyclable de Cerzeau à La Pièce du Chêne ainsi que le remboursement en capital des emprunts.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 2 329 220,00 €. Elles se décomposent de la façon suivante :

- Amortissement : 4 600 €
- Extensions de réseaux : 5 300 €
- Remboursement d'emprunts : 195 820 €
- Acquisitions immobilières et mobilières : 100 800 €
- Travaux de voirie : 129 100 €
- Chaudière à bois : 186 800 €
- Travaux d'éclairage public : 8 000 €
- Travaux d'économie d'énergie : 9 500 €
- Travaux d'aménagement du cimetière : 56 900 €
- Travaux d'assainissement à la mairie : 13 500 €

- Regroupement des écoles : 82 300 €
- Aménagement de terrain pour l'ombrière : 60 000 €
- Panneaux solaires à l'atelier communal : 18 900 €
- Travaux de sécurisation de Jaunay : 1 428 600 €
- Liaison cyclable de Cerzeau à la Pièce du Chêne : 29 100 €

Les recettes sont constituées de la taxe d'aménagement et des subventions perçues en lien avec les projets réalisés. Elles se décomposent de la façon suivante :

- Excédent de l'année 2024 : 473 594.02 €
- Amortissements : 70 000 €
- FCTVA : 104 100 €
- Subventions : 243 300 €
- Emprunts : 79 925,98 €
- Transfert de la section de fonctionnement (autofinancement) : 1 358 300 €

5. Etat de la dette

Au 1^{er} janvier 2025, la dette communale restant à courir (capital restant dû) s'élève à la somme de 2 206 639,91 €, soit 1 083,81 €/ habitant.